



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC

PRENEZ NOTE QUE :

Lors de la séance extraordinaire du mardi 9 avril 2024, 13 h 00, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 258 345 dans la zone 033-V - 351, chemin du Lac-Doré Sud

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'un bâtiment principal créant un empiètement de 2 mètres en marge latérale gauche et de 2 mètres en marge avant.

Cette demande contrevient à la disposition prévue de l'article 84 du règlement de Zonage numéro 2023-04, laquelle prévoit que la marge latérale et avant est définie à la grille des spécifications. La grille 033-V correspondant prévoit une marge latérale de 5 mètres et une marge avant de 6 mètres;

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre lors de cette séance extraordinaire qui se tiendra au Centre communautaire, sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 20ème jour du mois de mars 2024

Monique Dupuis
Directrice générale adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Monique Dupuis, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil, ce 22^{ème} jour du mois de mars 2024.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution par envoie informatique date du 20 mars 2024.

Et j'ai signé ce 22 mars 2024



Monique Dupuis